

Activité internationale : l'Ordre à la rescousse ?

Dans le cadre de sa campagne pour le bâtonnat de Paris, le ticket formé par Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet a présenté, le 12 octobre dernier, un nouveau sondage, consacré cette fois à l'internationalisation du barreau. Une problématique que Christiane Féral-Schuhl connaît bien puisqu'elle a travaillé pendant 10 ans chez Salans.

Quel est le profil des cabinets qui développent une activité à l'étranger ? Sans surprise, 39 % d'entre eux sont des *partnerships* d'origine étrangère. En outre, la moitié propose une activité *full-services*. Une caractéristique qui n'exclut pas pour autant l'aspect traditionnel de l'avocat puisque presque tous les cabinets internationaux interrogés (94 %) déclarent avoir une activité contentieuse. Ce panel de pratiques couvertes ne va pas sans mal : 56 % des cabinets assurent rencontrer régulièrement des difficultés de déontologie comparée. Ce chiffre monte même à 85 % chez les *partnerships* internationaux. Parmi les problèmes évoqués : les conflits d'intérêts, la confidentialité et le secret professionnel, l'interdiction des pactes de *quota litis*, et le recouvrement des honoraires à l'étranger.

D'où un besoin identifié d'informations sur les règles applicables, d'interlocuteurs spécialisés à l'Ordre et d'évolution des principes déontologiques.

Afin de répondre à ces attentes, le duo de candidats propose notamment d'améliorer la formation en privilégiant l'approche de droit comparé, y compris en matière de déontologie, et en élargissant le choix des matières dispensées en langues étrangères. Il suggère également d'adapter la déontologie aux problématiques rencontrées par la pratique internationale du droit. Il souhaite aussi utiliser l'espace réservé aux avocats sur le site de l'Ordre afin d'y diffuser l'information utile (déontologie comparée, annuaire, expatriation etc.). Sur un plan plus général, il préconise d'accroître l'influence du droit civil à l'étranger dans les transactions internationales, d'institutionnaliser les liens avec les organismes étrangers et internationaux, et de fédérer les manifestations internationales en y associant les ressortissants et les bureaux locaux.

Cette prise en compte par les candidats des besoins exprimés par les cabinets internationaux se révèle d'autant plus essentielle que, contrairement aux idées reçues, ces derniers sont de plus en plus intéressés par la vie ordinaire. En effet, si seulement 28 % sont aujourd'hui impliqués au sein de cette dernière, la moitié souhaiterait dans un avenir proche impliquer leur cabinet dans l'activité des institutions de la profession.

Laurence Garnerie